

ANGÉLIQUE DE SAINT-JEAN :
ABBESSE ET « MYTHOGRAPHE » (*) DE PORT-ROYAL

par Mme F. Ellen WEAVER
University of Notre-Dame
Notre-Dame, U.S.A.

Port-Royal suscita d'abord mon intérêt théologique et historique parce qu'il est une réforme monastique riche de signification, et faisant partie du renouveau spirituel qui suivit en France le Concile de Trente. Ce fut au cours de mon travail sur les *Constitutions de Port-Royal*, un document majeur de cette réforme, que je rencontrai pour la première fois Angélique de Saint-Jean Amauld d'Andilly. Comme beaucoup d'autres qui ont travaillé sur sa correspondance dans le Manuscrit Gillet de la Bibliothèque de la Société de Port-Royal, je fus impressionnée par son style et par la qua-

(*) Je veux faire remarquer en commençant, que lorsque je parle de l'histoire de Port-Royal comme « mythique », je ne veux nullement laisser entendre que cette histoire soit falsifiée dans la façon dont elle est rapportée. Tout d'abord, certains événements historiques contiennent les éléments nécessaires pour devenir les « mythes » dont un peuple ou une nation a besoin. L'histoire de Port-Royal présente ce caractère. En second lieu, tout historien interprète l'histoire par la façon dont il la rapporte. Si l'historien a capté le sens intérieur de l'événement historique, et est doué de talent littéraire, la façon même dont il présente son récit donne vie aux éléments mythiques et transforme ce qui pourrait n'avoir été que simple description d'une page d'histoire en cette sorte de récit imbu d'un grand pouvoir d'inspiration, que nous appelons « mythe ». En cela, l'histoire n'est pas falsifiée. Elle est illuminée. C'est ce que j'entends dans le présent article par le « mythe de Port-Royal », et ce que je découvre comme le don particulier d'Angélique de Saint-Jean en tant que « mythographe ».

lité de son intelligence. De plus en plus se fit en moi l'idée qu'elle était réellement la grande abbesse de Port-Royal dont sa tante Angélique Arnauld était la réformatrice. Je compris aussi que, peut-être plus que tout autre membre du premier Groupe de Port-Royal, Angélique de Saint-Jean contribua d'une façon particulière à la formation du « mythe » de Port-Royal. C'est en tant qu'abbesse et mythographe que je veux la considérer aujourd'hui. C'est aussi, et avant tout, comme une femme de grande intelligence et de talents remarquables, grâce auxquels, dans ses fonctions de « leader » et d'historienne, elle se révèle vraiment une « haute figure féminine ».

Il me faut d'abord définir le terme « mythe » dans le sens où je veux l'employer ici. Un mythe est un récit poétique, symbolique, des événements d'un passé héroïque, évoquant, à un niveau profond de la subconscience, la perception psychologique et *théologique* d'une réalité partagée par un groupe culturel. En ce sens, un mythe présente un attrait universel à cause des éléments qu'il contient et qui appartiennent à l'expérience humaine universelle. Lorsque je parle d'Angélique de Saint-Jean comme « mythographe », le terme se rapporte à la fois à son expérience personnelle et à son rôle dans la formation de cette sorte de puissante réalité mythique que Port-Royal représentait pour elle et qu'il demeure pour beaucoup à notre époque.

Parlons maintenant d'Angélique de Saint-Jean et de son rôle dans la formation du mythe de Port-Royal. Voici d'abord son article nécrologique :

«La Mère Angélique de Saint-Jean Arnauld... avait eu le bonheur d'y entrer à Port-Royal! dès l'âge de six ans, et d'y avoir été formée à la piété par les soins de la Mère Marie-Angélique et de la Mère Agnès, ses illustres tantes. Comme elle réunissait en soi leurs qualités naturelles, elle y réunit aussi leurs vertus, et ces deux personnes si éclairées voyaient en elle de si grands talents et une grâce si éminente, qu'elles la jugeaient digne de remplir leur place dès les premières années de sa profession, et qu'elles s'estimaient heureuses de ce que le bien qu'elles avaient tâché d'établir serait un jour dignement maintenu par son zèle et par son exemple (1). »

Ainsi le *Nécrologe de l'Abbaye de Notre-Dame de Port-Royal des Champs, Ordre de Citeaux, Institut du Saint-Sacrement*, décrit-il la femme qui remplit l'office de maîtresse des novices et de sous-prieure de Port-Royal au cours des années critiques, lorsque le monastère était sous surveillance et ensuite interdit pour son engagement dans la controverse janséniste, et qui remplit l'office d'abbesse durant la période automnale de gloire de cette malheureuse institution. Le corpus de ses écrits — correspondance, traités, et le travail d'édition accompli sur les chroniques, vies, journaux et autres récits de la communauté — révèle une personne d'influence et de capacité de gouvernement, dont la vie et la personnalité, tenu compte des caractéristiques de ce genre littéraire, correspondent avec une extraordinaire exactitude à l'esquisse donnée par la nécrologie.

En fait, Port-Royal s'engagea profondément dans la controverse janséniste. Le refus par les religieuses de Port-Royal de signer leur accord sur la condamnation des « Cinq Propositions » — le « Formulaire » — transforma le monastère d'un centre de réforme monastique cistercienne en un point de concentration de la tempête qui devait à la fin les emporter à leur tour (2).

Angélique de Saint-Jean était une jeune femme de vingt-cinq ans lorsqu'elle fit sa première année de maîtresse des novices, et vivait alors avec un groupe de religieuses revenues de Paris à l'ancien monastère de la Vallée de Chevreuse. C'est à ce moment-là, en 1649, que la première condamnation de la théologie de la grâce contenue dans *YAugustinus* fut lancée par la Sorbonne. Lorsque Angélique de Saint-Jean retourna à Paris en 1652 afin de travailler sur les *Mémoires* de Mère Angélique, les nuages grossissaient au-dessus de la tête de son oncle, le « Grand Amauld ». Durant son second séjour à Port-Royal des Champs de 1653 à 1659, où elle assumait en plus la charge de sous-prieure, l'orage éclata. Amauld fut exclu de la Sorbonne en 1655. Pascal publia ses *Lettres Provinciales* en 1656. Depuis lors, la controverse fit rage jusqu'à la fin du siècle. Angélique de Saint-Jean retourna à Paris en 1659, et en 1661 la première ordonnance du vicaire général de Paris imposait à tous les membres du clergé et

des ordres religieux de signer le formulaire. Sans attendre, Angélique de Saint-Jean prit la direction des religieuses qui s'opposaient à la signature, et devint après cela une force avec laquelle il fallait compter.

Peu à peu son rôle changea. Ecrire les chroniques d'une réforme réussie n'est pas la même chose qu'écrire la défense d'un groupe soumis à des attaques. C'est précisément ce nouvel élément qui rend l'œuvre d'Angélique de Saint-Jean plus fascinante encore pour un historien de l'Eglise, particulièrement pour moi qui m'intéresse à la dynamique de la réforme dans l'Eglise. Depuis quelque temps déjà, les historiens ont pris conscience de ce que la ligne de démarcation entre chronique et mythe est parfois obscurcie, particulièrement lorsque les événements se rattachent à des mouvements de réforme et à leurs leaders inspirés. Plus je travaillais sur les manuscrits de Port-Royal, et plus je découvrais que, chez Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly j'avais en face de moi, non seulement un exemple intéressant du type du « troisième supérieur » avec des éléments appartenant au « second supérieur », mais encore un cas passionnant de chroniqueur devenu mythographe. De fait, j'ai trouvé Angélique de Saint-Jean plus complexe et plus intéressante même que sa célèbre tante. On peut même se demander jusqu'à quel point Mère Angélique n'est pas une création de cette femme écrivain si douée.

L'analyse du rôle des fondateurs que fait Dom Jean Leclercq (3) dans son étude sur l'évolution des ordres religieux me fournit ces catégories de « second » et de « troisième » supérieur. Dom Leclercq avait en vue l'établissement de l'Ordre de Cîteaux. Il est possible, *mutatis mutandis*, de trouver la même série de types de fondateurs dans la réforme de Port-Royal.

Vient en premier le « fondateur » qui prend l'initiative de commencer quelque chose de nouveau. Cette nouveauté peut être une nouvelle naissance, pour ainsi dire, de l'ordre, en quel cas le réformateur est aussi un fondateur. Dans le cas de Port-Royal, le réformateur, et à certains égards le fondateur, est Mère Angélique Arnauld. La façon dont elle répond ou non à la définition de fondatrice est une question

dont nous n'avons pas à traiter ici. Je dirai simplement que, pour le Port-Royal du XVII^e siècle, elle apparaît clairement dans le rôle du réformateur-fondateur. La communauté de plus d'une centaine de religieuses qu'elle transféra à Paris en 1626 n'était pas seulement le groupe réformé des six religieuses qu'elle trouva en 1609, mais un nouveau monastère de religieuses cisterciennes. Au cours de l'évolution de la nouvelle communauté vient ensuite ce que Dom Leclercq appelle un « second supérieur ». Ce second supérieur ne possède pas une personnalité aussi forte que le fondateur, mais il est profondément et personnellement attaché au fondateur, et cherche à continuer l'œuvre de la fondation ou de la réforme. La personne qui semble immédiatement correspondre à ce rôle dans la communauté de Port-Royal est la sœur de l'abbesse réformatrice, Mère Agnès.

Enfin, Dom Leclercq (4) distingue un « troisième fondateur » qui habituellement n'a pas connu personnellement le premier supérieur, mais l'admire et se considère responsable du maintien de la fondation (ou réforme). Ce supérieur apporte stabilité et ordre dans des façons de faire qui, jusqu'ici, n'étaient que des solutions historiques et empiriques à des situations données. C'est souvent dans cette troisième génération (au sens psychologique) qu'un esprit vigoureux élabore la théologie de l'ordre, qu'un biographe de talent écrit la légende du fondateur, et qu'un grand législateur compose les constitutions.

Lorsqu'on applique ces catégories à la réforme de Port-Royal et à Angélique de Saint-Jean, la façon plus ou moins exacte dont elle remplit ce rôle apparaît immédiatement. D'abord, elle n'est pas assez proche de Mère Angélique pour être le « second » décrit plus haut, et cependant elle en est trop proche pour être le « troisième supérieur » en tous points. Le modèle du « troisième supérieur » est pourtant révélateur. Appliquons-le à son cas, et tentons de saisir quelle lumière il apporte.

Considérons d'abord la notion de «second supérieur». Il semblerait que cette personne ne fasse que maintenir vivant l'idéal du fondateur jusqu'à ce qu'une autre arrive

qui soit capable de traduire le charisme du fondateur dans une forme permanente. Dans le cas de Port-Royal, en raison de la présence de puissants collaborateurs autour de Mère Angélique à l'époque de la réforme, Mère Agnès, que nous distinguons comme « second supérieur » dans le sens de Dom Leclercq (5), était parfois une cause de tension plutôt qu'un simple disciple et soutien. Au contraire, la jeune Angélique de Saint-Jean admirait et respectait les idéaux de Mère Angélique et était déterminée à poursuivre son oeuvre.

Ceci ne devrait pas nous surprendre, en raison de l'importance exercée par la maîtresse des novices dans la formation des jeunes religieuses. Ses célèbres tantes étaient toutes deux absentes du monastère lorsque Angélique de Saint-Jean y était élève. Mère Angélique était au couvent de l'*Institut du Saint-Sacrement*, tâchant de fonder cet établissement sans avenir, et Mère Agnès était supérieure de Tard près de Dijon. Lorsque Angélique de Saint-Jean entra dans l'ordre en 1641, à l'âge de dix-sept ans, Mère Agnès y exerçait la fonction de supérieure et Mère Angélique celle de maîtresse des novices. Nous pouvons être certains que, dans ces circonstances, Angélique de Saint-Jean fut complètement imbue des idéaux de la Mère réformatrice.

Son attachement à l'esprit de Mère Angélique apparaît dans la vigueur avec laquelle elle refusa de signer le « formulaire » (6). Il est tout à fait possible que, si elle avait vécu jusque-là, Mère Angélique eût aussi pris parti à l'extrême limite de l'opposition à la signature, bien qu'elle pensât avec Barcos que l'affaire des religieuses est la prière et non la politique. Quelque chose de l'adhésion sans compromis de la vieille dame à une position une fois adoptée — souvenons-nous de la célèbre *Journée du Guichet* (7) — se retrouve chez sa nièce lorsqu'elle refuse à tout prix de signer le formulaire.

La preuve écrite de cet attachement est contenue dans les conférences et autres œuvres d'Angélique de Saint-Jean datant de son mandat comme abbesse de Port-Royal. Nous lisons par exemple dans le commentaire d'Angélique de Saint-Jean sur les *Constitutions*, à propos du chapitre sur la réception des hôtes, ce qui suit :

« Mais ces occasions, dont parlent ici les Constitutions, nous donnant au contraire sujet de nous contraindre en plusieurs manières et de nous incommoder, sont vraiment celles où nous pouvons pratiquer l'hospitalité, découvrir le fond de notre cœur, et connaître s'il est vraiment fondé et enraciné dans la charité. Et peut-être a-t-on sujet de reconnaître qu'on n'est pas assurément telle qu'on devrait être, et que l'on n'a pas tout à fait conservé cet esprit de charité, de bonté et de zèle, dont vous savez que les personnes, qui ont gouverné ce monastère, ont été remplies, et surtout la Mère Angélique, dès le commencement de la réforme, et qu'elle nous a appris par son exemple et par ses paroles (8). »

« La Mère Angélique nous a souvent dit » est une expression familière dans les écrits de sa nièce.

Plus que dans son attitude et ses paroles, cependant, c'est dans les actes d'Angélique de Saint-Jean que nous lisons son admiration pour sa célèbre tante. Dans ses vues ascétiques et son intense loyauté envers les idéaux de la réforme primitive, elle est bien plus près de Mère Angélique que de Mère Agnès, quoiqu'elle soit sentimentalement plus attachée à cette dernière. Par exemple, un des principes de la réforme était de revenir à une pratique fidèle de la Règle de Saint Benoît (9), et l'une des coutumes que Mère Angélique établit pour ce but fut le commentaire de la Règle par l'abbesse à la «conférence», un temps déterminé de récréation sur le modèle de celui que décrivent les Constitutions des Cisterciens de la stricte observance. Les collections des Conférences et Discussions de la Règle de Saint Benoît par Angélique de Saint-Jean attestent sa fidélité à poursuivre cette tradition.

Un autre point important de la réforme de Mère Angélique était la restauration du choix de l'abbesse par élection au lieu de sa nomination par le roi. Il échut à Angélique de Saint-Jean durant son terme d'abbesse de porter le combat à Rome pour retenir ce droit d'élection. Nous avons la preuve que, pour Angélique de Saint-Jean, ce droit était plus qu'un simple geste d'indépendance envers le patronage royal. Il s'agissait, suivant la voie tracée par la Mère Angélique, d'un acte de fidélité envers la tradition bénédictine et cistercienne. Le représentant des religieuses à Rome, M. de Pontchâ-

teau (10), parvint à obtenir l'appui papal pour le droit d'élection. Aussi, lorsque Louis XIV demanda la restauration de son droit de nomination de l'abbesse de Port-Royal des Champs (il avait déjà rétabli ce droit à Port-Royal de Paris), celui-ci lui fut refusé, et, en août 1681, Angélique de Saint-Jean fut ré-élue abbesse. Son commentaire du chapitre 64 de la Règle de Saint Benoît, *De l'Élection de l'Abbé*, porte comme sous-titre, « Après la seconde et miraculeuse élection du huitième août 1681 » (11).

Dans la réforme de Port-Royal, comme dans d'autres réformes semblables d'ordres monastiques, la restauration de l'office divin au centre de la vie des religieuses apparaît aussi importante que la pratique de l'abstinence. Lorsque la Mère Angélique fut envoyée à Maubuisson pour y établir la réforme, elle s'efforça d'abord de faire observer la règle de l'abstinence et de corriger la précipitation et la négligence avec lesquelles les religieuses chantaient l'office. Dans un rapport de sœur Madeleine Candide figurant dans le *Recueil* d'Angélique de Saint-Jean, nous lisons ce qui suit :

« La Mère Angélique prenait un grand soin de faire célébrer l'Office divin, par ses nouvelles Filles, avec dévotion et révérence, pour réparer, disait-elle, devant Dieu, l'indévation et l'irrévérence avec laquelle il était célébré en ce lieu avant ce temps-là. Elle avait amené avec elle Mad. de la Croix, pour apprendre le chant aux Filles, et exprès, elle ne lui donna que cet emploi, afin qu'elle s'en pût mieux acquitter, tellement que presque tout le long du jour, elle ne faisait autre chose, que de leur apprendre le plain chant, étant nécessaire qu'elles le sçussent parfaitement, pour pouvoir soutenir au Chœur, contre les Anciennes, qui avaient toutes des voix fortes et discordantes, en sorte que si la Mère Angélique avec ses Filles n'eussent soutenu le chant contre ces Mères, à pleine et forte voix, l'Office eût continué d'être dit à leur ancienne mode, qui était plutôt capable de distraire que d'édifier les assistants (12). »

Il est à noter que, malgré son insistance sur une bonne célébration de l'Office divin, Mère Angélique avait accepté de substituer le Bréviaire de Paris au Bréviaire monastique. Ce fut Angélique de Saint-Jean qui restaura l'office monastique. Elle demanda à l'archevêque de Paris la permission

d'ajouter des psaumes de la férie à l'office aux fêtes des saints afin d'obéir à saint Benoît qui prescrit de réciter le psautier en entier chaque semaine. Dans sa lettre de demande, datée du 26 août 1680 (13), elle faisait mention du changement de juridiction qui détachait Port-Royal de Cîteaux, rappelant qu'à cette époque Port-Royal avait substitué le Bréviaire de Paris à celui de Cîteaux. Mais, puisque le Bréviaire de Paris continuait d'ajouter des fêtes de saints à la liste déjà nombreuse de celles-ci, les religieuses se voyaient dans l'impossibilité d'assurer la récitation complète du psautier comme le prescrivait leur règle. La permission de substituer l'office ferial à l'office festal leur permettrait d'y parvenir, tandis qu'elles continueraient de commémorer les fêtes communes à l'archidiocèse de Paris. Une note d'un journal datée du 19 octobre nous apprend qu'à Vêpres elles commencèrent à réciter les psaumes ferials selon la permission accordée. La circonstance fit une grande impression sur la communauté — assez pour être notée dans un commentaire écrit plus tard sur la vie et l'œuvre d'Angélique de Saint-Jean :

« Et elle ne put dissimuler sa joie d'avoir rétabli cette ancienne observance de la règle. Mais cette joie venait aussi d'une autre source car elle avait un amour tout particulier pour les psaumes, et Dieu lui en avait donné une intelligence accompagnée d'un sentiment de piété si vif et si tendre qu'elle admirait qu'on pût être sans ardeur en les prononçant (14).»

Dans ce cas comme dans d'autres, Angélique dépasse le rôle de « second supérieur », car elle a transformé en une réalité intérieure les idéaux de Mère Angélique et est parvenue de la sorte à donner forme, justification théologique, et même existence légale, à ce qui n'était chez la fondatrice que des « solutions empiriques et historiques à une situation donnée ».

Jean Leclercq suggère que, dans la troisième génération, il peut y avoir plusieurs personnages remplissant ce rôle : « Quelque intelligence de puissante envergure élabore la théologie de l'ordre, quelque biographe de talent écrit la légende du fondateur, et un grand législateur rédige les constitu-

tions (15). » Angélique de Saint-Jean remplit toutes ces fonctions dans une large mesure.

Bien qu'il semble clair que les *Constitutions* de Port-Royal soient principalement l'œuvre de Mère Agnès, la copie manuscrite d'Angélique de Saint-Jean est chargée de nombreuses références marginales à l'Écriture et aux Pères. Et ce fut elle qui, comme abbesse, tenta d'obtenir de Rome l'approbation des *Constitutions* (16).

Parmi les religieuses, c'est certainement Angélique de Saint-Jean qui mérite le titre de théologienne. Ses positions sur le thème du martyr révèlent une base théologique profonde lui permettant de justifier la conduite des religieuses réfractaires qui refusèrent de signer le formulaire (17). Bien qu'elle n'ait laissé aucun traité de théologie de taille imposante, il serait possible cependant de construire une petite *Somme* de la théologie de Port-Royal à partir de ses lettres seulement.

Mais c'est avant tout le rôle du « biographe de talent qui écrit la légende du fondateur » qu'Angélique de Saint-Jean remplit de façon éminente.

Dans la Préface à la *Relation sur la Vie de la Révérende Mère Angélique*, Angélique de Saint-Jean explique comment elle en vint à recueillir les relations de la vie de Mère Angélique et à écrire la sienne. En 1648, lorsque Mère Angélique revint de Paris avec une partie de la communauté à l'ancien monastère de la vallée de Chevreuse, les *Solitaires* qui avaient vécu là depuis 1638 s'établirent dans une ferme au sommet de la colline, mais gardèrent un contact étroit avec la communauté établie dans la vallée, Port-Royal des Champs. Parmi les Solitaires se trouvait le neveu de Mère Angélique, Antoine Le Maître, qui souvent visitait sa tante. Impressionné par les conversations qu'il avait avec elle, il pensa que les « grands trésors de grâce et de lumière » qu'il découvrait quotidiennement dans ces conversations, et dans la manière dont la Providence divine avait opéré dans son âme et accompli de grandes choses, ne devraient pas être perdus pour la postérité. Il persuada sa cousine Angélique de Saint-Jean de rassembler tout ce qu'elle pourrait trouver au sujet de la Mère Angélique et de la réforme auprès de celles qui avaient

été dans le monastère avec elle depuis le début de cette entreprise, demandant à celles qui le pouvaient d'écrire leur relation, et elle-même rédigeant les relations données de façon orale. Elle commença en 1651. Depuis lors, et pendant quelque vingt ans, Angélique de Saint-Jean travailla sur cette collection. Il y eut de nombreuses interruptions, des périodes où elle ne pouvait trouver ni le temps ni la tranquillité nécessaires pour mettre en ordre les relations qu'elle avait rassemblées et pour composer sa propre histoire de la vie et de l'œuvre de la fondatrice. Enfin, en 1672, après la mort de Mère Agnès, Angélique de Saint-Jean prit le temps de revoir toutes les relations, de les ordonner, et d'achever sa propre histoire jusqu'à l'établissement de la maison de Paris, utilisant les *mémoires* sur lesquels elle avait si longtemps travaillé. A ce point, elle abandonna son projet, laissant à la postérité la tâche de poursuivre cette œuvre historique (18).

S'il n'y avait là que pure histoire, Angélique de Saint-Jean resterait le type du biographe de talent. Sa relation est bien écrite, et l'organisation en est faite avec soin et goût. Le cas, en réalité, est plus complexe. La raison des longues interruptions mentionnées plus haut éclaire un autre aspect : l'histoire de la fondatrice de la réforme devient l'histoire d'une réforme *persécutée*. La différence est importante. Comme nous l'indiquons plus haut, la ligne de démarcation entre chronique et mythe, même lorsqu'il s'agit d'une réforme pacifique, est parfois effacée. Mais lorsque la réforme devient objet de controverse, et surtout lorsqu'elle est soumise à la persécution, pour quelques raisons que ce soit, les événements prennent facilement la couleur du martyr, et les *dramatis personæ* acquièrent des proportions héroïques. Ainsi, l'œuvre d'Angélique de Saint-Jean, sans qu'elle l'ait consciemment voulu, était destinée à devenir la source d'un mythe culturel puissant et insinuant.

Avant de considérer les étapes de cette progression, nous pouvons reconnaître la direction qu'elle suivit en considérant les écrits d'Angélique de Saint-Jean qui séparent le début des *mémoires* de Mère Angélique en 1651 et leur achèvement en 1672. En 1661 l'Ordonnance obligeant tous les membres

des ordres religieux à signer le formulaire qui condamnait les cinq propositions extraites de *YAugustinus* fut promulguée par l'archevêque de Paris, avec le soutien — en fait sous la pression — de Louis XIV même. L'un des premiers écrits d'Angélique de Saint-Jean à la suite de cet événement est sa relation de son propre interrogatoire durant l'examen canonique des membres de la communauté (19) de Port-Royal. Bien qu'il y ait eu une période d'accalmie de 1661 à 1664, nous savons par ses lettres qu'Angélique de Saint-Jean était préoccupée par cette affaire. En 1664, la pression exercée sur les religieuses afin de les amener à signer s'aggrava de la dispersion des têtes de l'opposition dans des couvents de Paris et des environs. Angélique de Saint-Jean raconte son séjour au couvent de l'Annonciation : la *Relation de la Captivité* est son chef-d'œuvre (20). Lorsque les religieuses réfractaires refusèrent de signer, elles furent toutes ensemble envoyées à Port-Royal des Champs. Elles étaient au nombre de quatre-vingt, tassées dans un monastère conçu pour accommoder la moitié seulement de ce nombre. L'histoire de cette période de 1665 à 1669, lorsque les réfractaires vivaient sous interdit à Port-Royal des Champs, est contenue dans les journaux rapportant les événements journaliers, dans les lettres, et dans les rapports des chapitres et autres relations. Il est sans doute excessif de dire que les journaux de la persécution soient entièrement l'œuvre d'Angélique de Saint-Jean, mais les sections les plus impressionnantes de ceux-ci portent sa marque (21). Il est certain aussi que beaucoup des notices du *Nécrologe* de Port-Royal sont de sa composition.

Si ces relations avaient circulé seulement dans le cercle restreint du monastère et touché un petit nombre de destinataires et d'amis acquis à la cause, nous pourrions en parler comme de la « légende » de la sainte fondatrice et des épreuves de la communauté, mais nous ne les regarderions pas comme un mythe. Leur circulation, en fait, fut large et prolongée. Cela, cependant, ne suffirait pas à en faire un mythe. Le terme « mythe », comme nous l'avons noté plus haut, évoque un récit symbolique et poétique d'événements appartenant à un passé héroïque qui, sur un niveau profond de la subconscience, correspond à la perception psycholo-

gique et *théologique* d'une réalité partagée par un groupe culturel. Le mythe réapparaît sous de nombreuses formes, et entre dans la tradition du groupe. Au centre du mythe se trouve le fait historique. Mais ce noyau historique est moins important que la perception de la réalité qui déborde le fait. Je vous invite donc à penser avec moi, en concluant cette introduction à Angélique de Saint-Jean, à la façon dont ses écrits devinrent la source du mythe de Port-Royal.

Tout d'abord, comment pouvons-nous dire que l'histoire de Port-Royal est mythique ? De façon générale, il est possible de dire que toute histoire de persécution pour une cause idéologique appelle une réponse humaine de caractère universel au niveau mythique. Nous croyons, et nous sommes fiers de croire, que la personne humaine est capable de souffrir pour une cause. Mais Port-Royal devint le symbole d'une réalité beaucoup plus spécifique. Louis Cognet a noté que deux orientations principales expliquent le sentiment profond d'unité qui a rassemblé les membres du groupe :

« C'est tout d'abord la conception d'un christianisme profondément exigeant, qui veut être vécu sans compromission ni concessions... C'est ensuite une conscience intense des droits de la personne, et surtout de la pensée personnelle, en face des absolutismes de l'autorité... A ce titre, il contribue à préparer les voies à la conscience moderne (22). »

C'est surtout ce second caractère qui fait de Port-Royal un symbole vivant, un mythe attrayant pour l'époque moderne si profondément marquée par les luttes pour la liberté individuelle. Mais, à mon avis, une autre corde, plus grave encore, vibra grâce aux religieuses de Port-Royal. Le Paris du XVII^e siècle était le centre d'un premier mouvement féministe dans la société séculière. Ces religieuses qui se dressèrent en face de toutes les autorités masculines — évêques, supérieurs religieux, et même le roi et le pape — devinrent en vérité des héroïnes mythiques du mouvement dans le domaine sacré. Cette suggestion est confirmée par le grand nombre de femmes anglaises qui, au XIX^e siècle, lors du développement du mouvement féministe en Angleterre, les considéraient comme des soeurs à travers les traductions de leurs écrits, les pèlerinages aux ruines de Port-Royal, les histoires

du monastère, etc. (23) Parmi les religieuses « héroïnes » de Port-Royal, Angélique de Saint-Jean figure au-dessus même de Mère Angélique. Il est vrai que la fondatrice échappa à la persécution, car elle mourut en 1661. Mère Angélique peut très bien avoir engendré sa propre légende en tant que réformatrice : c'est Angélique de Saint-Jean qui, surtout dans sa *Relation sur la Captivité* et les journaux de la persécution, introduit le langage du martyr et fournit les incidents chargés d'émotion et de courage qui alimentèrent le mythe de Port-Royal.

Un mythe, nous l'avons dit, est répété et entre dans la tradition culturelle. Tel est l'aspect final de l'œuvre d'Angélique de Saint-Jean qui répond au modèle proposé. L'une des plus curieuses découvertes que j'ai faites au cours de ma recherche sur l'histoire de la réforme de Port-Royal, fut de constater qu'à la source de la plupart des histoires du monastère et du mouvement janséniste se trouve la collection de manuscrits retirés du monastère au temps de sa destruction. Ces manuscrits aboutirent dans des collections privées, et, de là, à l'ancienne Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés et finalement aux larges collections de la Bibliothèque Nationale, de la Mazarine, ainsi qu'à des collections de moindre taille dans des bibliothèques privées ou municipales en France et en Hollande. De Besoigne et Clémencet à Sainte-Beuve et aux chercheurs d'aujourd'hui, tous doivent éventuellement retourner aux mêmes sources. Et, parmi ces sources, celles qui relatent l'histoire du monastère de Port-Royal semblent presque sans exception avoir passé sous la plume d'Angélique de Saint-Jean. Beaucoup d'entre elles sont de sa propre composition. La plupart des autres furent éditées et, soit retenues, soit révisées par elle.

C'est pourquoi, au lieu de présenter Angélique de Saint-Jean Amauld d'Andilly simplement comme un « troisième supérieur » et un chroniqueur, je l'introduis comme un mythographe et, en fait, comme l'héroïne du mythe de Port-Royal qu'elle contribua à créer : comme une martyre de « la vérité de Dieu ». Nul n'a saisi la grandeur pathétique d'Angélique mieux que Montherlant dans son *Port-Royal*. Montherlant achève son drame avec un discours d'Angélique de Saint-

Jean. Pendant que tinte l'heure de none — l'auteur nous rappelle que cette heure évoque le mystère de la mort du Christ —, alors qu'elle se dispose à suivre les religieuses de l'Annonciation qui l'entraînent vers sa «captivité», sœur Angélique prononce ces paroles :

« Je veux dire que la nuit qui s'ouvre passera comme toutes les choses de ce monde. Et la vérité de Dieu demeurera éternellement et délivrera tous ceux qui veulent n'être sauvés que par elle (24). »

NOTES

(1) Rivet de la Grange, Dom (Amsterdam, 1723).

(2) M. Basil Pennington, éd. *The Cistercian Spirit* (Cistercian Publications, 1970) pp. 134-143.

(3) Leclercq, « A Sociological Approach », p. 137.

(4) *Ibid.*, p. 138.

(5) *Ibid.*, p. 139.

(6) Cf. Louis Cognet, éd. *Relation de la Captivité d'Angélique de Saint-Jean d'Andilly* (Paris, 1954) pour la propre relation par Angélique de Saint-Jean de son refus de signer et les conséquences.

(7) Cf. la description vivante de Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 3 vol. (Paris, 1953-1955) 1: 171, etc.

(8) *Conférences de la Mère Angélique de Saint-Jean*, 3 vol. (n.p., n.d.) 1: 201-202.

(9) Julius Donatus Leloczky, ed. *Constitutiones et acta capitulorum S.O.O.O. Cist. sæculo 17* (Rome, 1967) pp. 75-78. Voir mon commentaire dans F. Ellen Weaver, *The Evolution of the Reform of Port-Royal : From the Rule of Citeaux to Jansenism* (Paris, 1978) pp. 50-51.

(10) Pour les détails sur la mission de M. de Pontchâteau à Rome, voir Bruno Neveu, *Sebastien Jos. du Cambout de Pontchâteau (1634-1690) et ses Missions à Rome...* (Paris, sans date).

(11) *Discours de la révérende Mère Angélique de Saint-Jean, abbesse de Port-Royal des Champs, sur la Règle de Saint Benoît*, 2 vol. (Paris, 1736) II : 492.

(12) *Relations sur la Vie de la révérende Mère Angélique de Sainte Magdelaine Amauld, ou Recueil de la Mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly sur la vie de sa Tante la Mère Marie Angélique de Sainte Magdelaine Arnauld, & sur la réforme des Abbayes de Port-Royal, Maubuisson & autres* (Paris, 1737) p. 114. Dorénavant mentionné comme *Recueil d'Angélique de Saint-Jean*.

(13) Paris, Bibliothèque Nationale, MS 17, 779. Ce manuscrit contient la lettre originale d'Angélique de Saint-Jean à l'archevêque, ainsi que d'autres papiers de Port-Royal.

(14) *Maximes de la Mère Angélique de Saint-Jean*, Paris, Bibliothèque Mazarine, MS 2473.

(15) BN, MS 13, 886.

(16) Neveu, p. 187.

(17) Voir sa *Relation de Captivité* et les commentaires sur l'idée du martyr qu'on y trouve, dans F.E. Weaver, *The Evolution*, pp. 138-145.

(18) Les lettres sont réunies dans un manuscrit qui fut préparé en vue de publication à la fin du XIX^e siècle par Mlle Rachel Gillet, et qui se trouve à Paris dans la Bibliothèque de la Société de Port-Royal, MSS Let. 358-361.

(19) *Recueil*, pp. iii-vii.

(20) Weaver, pp. 127-128.

(21) Voir l'attribution à celle-ci de nombreux articles, faite par Dom Clémencet dans sa longue introduction au vol. III des *Conférences* d'Angélique de Saint-Jean.

(22) *Le Jansénisme* (Paris, 1968), pp. 124-125.

(23) Par exemple : Mary Anne Schimmelpennick (amie de Hannah More), *Select Memoirs of Port-Royal* (London, 1835) ; Frances Martin, *Angélique Arnauld, Abbess of Port-Royal* (London, 1876) ; Ethel Romanes, *The Story of Port-Royal* (London, 1907) ; M. E. Lowndes, *The Nuns of Port-Royal as Seen in Their Own Narratives* (Oxford, 1909).

(24) Henri de Montherlant, *Port-Royal* (Paris, 1954, pp. 186-187).